

Direction Régionale de
l'Alimentation, de l'Agriculture et
de la Forêt de Normandie



Direction Régionale de
l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement
de Normandie



Feuille de route – Ecophyto II Normandie

2017-2020

SOMMAIRE

Sommaire	2
Introduction	3
1- Permettre une déclinaison régionale optimale via une gouvernance simplifiée et multi-partenariale et un suivi des actions conduites	6
2- Déployer les techniques et systèmes économiques performants vers l'ensemble des acteurs en encourageant tout particulièrement les projets collectifs de territoire	8
3. Réduire les risques et impacts sur la santé humaine et l'environnement	10
4. Faire évoluer les pratiques et les systèmes dans le domaine agricole	13
5. Accompagner les collectivités et les particuliers vers la suppression du recours aux produits phytosanitaires	21
Annexes	
Annexe 1. Diagnostic	
Annexe 2. Glossaire	
Annexe 3. Tableau opérationnel	

INTRODUCTION

Le 20 octobre 2015, le nouveau plan national Ecophyto II est annoncé. Il s'appuie sur 7 principes et 6 axes avec maintien de l'objectif de réduction de l'usage des produits phytosanitaires en deux temps. D'abord une réduction de -25% à l'horizon 2020 est visée par la généralisation et l'optimisation des techniques actuellement disponibles. Puis une réduction de -50 % en 2025 est ciblée par la mise en œuvre de mutations plus profondes des systèmes de production et de filières.

Le présent document constitue la feuille de route, déclinaison concrète du plan Ecophyto II au niveau de la Région Normandie et s'articule autour de 5 axes : rénover la gouvernance régionale, déployer des actions transverses et assurer une cohérence territoriale, réduire les risques et impacts sur la santé et l'environnement, faire évoluer les pratiques et systèmes agricoles, accompagner les collectivités et les particuliers vers le « zéro phyto ».

La déclinaison normande d'Ecophyto II doit reposer sur une dynamique régionale et une mobilisation de tous les acteurs autour de la feuille de route co-construite. L'objectif est d'impliquer les acteurs sur des enjeux et des actions opérationnelles, autour d'une gouvernance renouvelée favorisant la transversalité et l'émergence de projets communs.

Cette feuille de route normande s'inscrit dans le calendrier du plan Ecophyto II, respectant les deux objectifs de réduction de l'usage de produits phytosanitaires en 2020, puis 2025. La feuille de route est conçue comme un document évolutif qui recense, dans sa première version, les actions ayant émergées des discussions et propositions des membres des groupes thématiques. Les actions proposées ont toutes l'ambition de réduire le recours aux produits phytosanitaires par la mobilisation d'un panel d'outils et de moyens allant de l'optimisation des pratiques au concept de re-conception de systèmes, comme le prévoit l'objectif du plan Ecophyto II. La feuille de route régionale favorisera en priorité les actions de réduction des produits phytosanitaires bénéficiant aux entreprises agricoles, les actions structurantes et historiques du plan Ecophyto I (certiphyto, surveillance biologique du territoire, DEPHY ...), les actions thématiques visant la réduction des herbicides ou les captages prioritaires, les actions de type "tache d'huile" permettant par leur transversalité et l'implication d'acteurs divers d'amplifier la réduction de l'usage des produits phytosanitaires et enfin les actions collectives s'appuyant sur des groupes d'exploitants et associant l'aval des filières, et tout particulièrement les actions liées à l'engagement des « 30 000 » exploitations agricoles dans la transition vers l'agro-écologie à bas niveau de produits phytosanitaires.

La feuille de route pourra être enrichie au fur et à mesure et s'adaptera particulièrement aux dynamiques partenariales, mais aussi aux politiques et dispositions réglementaires nouvelles.

Après avoir présenté la gouvernance régionale et les indicateurs de suivi, nous ferons, pour chaque enjeu identifié, un état des lieux des acquis, une présentation des objectifs et des actions. Un tableau opérationnel, présenté en annexe, récapitule les actions, les moyens humains et/ou matériels et les financements associés.

Axe/Enjeu	Actions	Page
1. Permettre une déclinaison régionale optimale via une gouvernance simplifiée et multi-partenariale et un suivi des actions conduites		6
Rénover la gouvernance régionale et impliquer les différentes structures	Rénover la gouvernance	6
	Impliquer une diversité d'acteurs et favoriser la connaissance mutuelle	7
Construire des appels à projet Ecophyto régionaux		7
Disposer d'indicateurs fiables de suivi du plan		8
2. Déployer les techniques et systèmes économiques performants vers l'ensemble des acteurs en encourageant tout particulièrement les projets collectifs de territoire		9
Sensibiliser et communiquer auprès de différents publics	Sensibiliser les étudiants, les conseillers et les agriculteurs aux enjeux d'Ecophyto, en intégrant toutes les dimensions de la durabilité y compris le volet économique	9
	Communiquer auprès des professionnels agricoles	9
	Communiquer auprès des consommateurs et du grand public	10
Encourager les projets collectifs et territoriaux	Favoriser la transversalité entre acteurs du territoire (DEPHY, 30 000, GIEE, BAC, co-opératives, négoce, associations environnementales...)	10
3. Réduire les risques et impacts sur la santé humaine et l'environnement		11
Réduire les risques et les impacts des produits phytosanitaires sur l'environnement	Réduire l'utilisation des herbicides et assurer un suivi spécifique de la qualité des eaux	11
	Assurer un suivi de la teneur en pesticides dans l'air	11
Prévenir les utilisateurs des risques liés aux produits phytosanitaires	Sensibiliser les utilisateurs (étudiants et les agriculteurs) à l'intérêt des mesures collectives de prévention	12
	Élaborer et mettre en œuvre des formations permettant aux utilisateurs de produits phytosanitaires de mieux traiter et de s'en protéger	12
	Documenter les expositions des populations vivant à proximité des zones d'application des pesticides	13
4. Faire évoluer les pratiques et les systèmes dans le domaine agricole		14
Conforter et améliorer la valorisation des outils existants	Faire du Bulletin de Santé du Végétal un véritable outil d'aide au raisonnement des traitements phytosanitaires pour les agriculteurs et les prescripteurs	14
	Conforter le réseau de suivi « Effets non intentionnels » et valoriser ses résultats	14
	S'appuyer sur « Certiphyto » pour garantir la compétence des acteurs	15
	Faire des groupes DEPHY régionaux un support de l'évolution des pratiques	15
Intégrer Ecophyto dans le conseil	Capitaliser les pratiques favorables et les références des groupes DEPHY FERME & EXPE et « 30 000 »	15

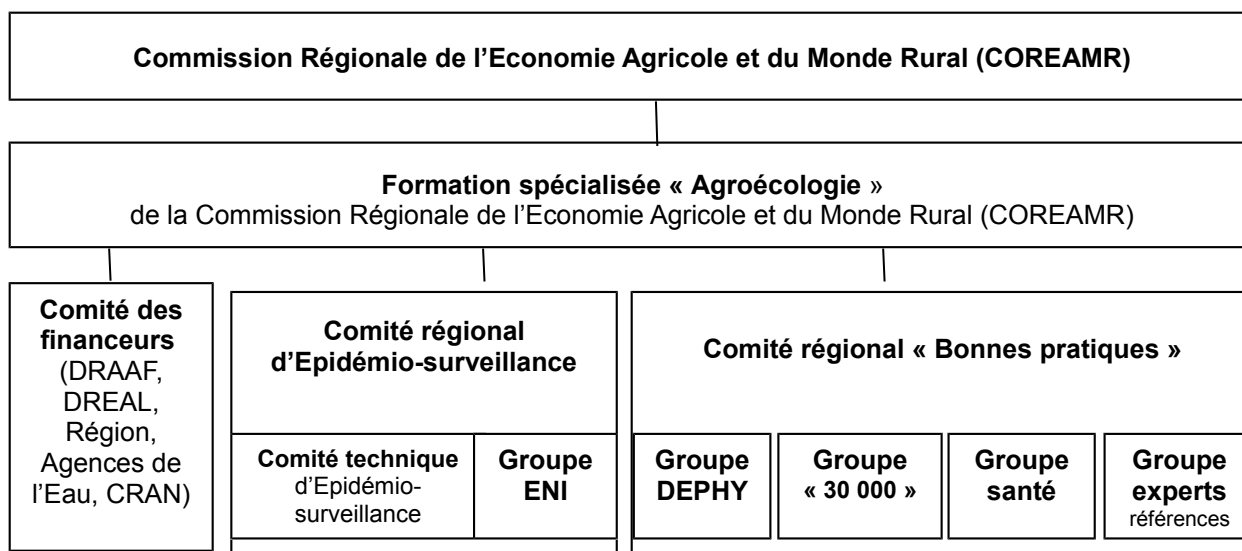
	Permettre l'appropriation des résultats des groupes existants (DEPHY, groupes 30 000...) par tous les conseillers	16
Axe/Enjeu	Actions	Page
Accompagner les agriculteurs dans une démarche de progrès	Favoriser l'implication de différents partenaires dans l'action « 30 000 agriculteurs dans des démarches agroécologiques à bas niveau de phyto »	16
	Diagnostic : Proposer aux agriculteurs un diagnostic de leurs pratiques culturales et la mise en œuvre d'un plan d'actions (type formation / action Vivea)	17
	Optimisation des pratiques : Développer des formations en lien avec les enjeux Ecophyto en intégrant l'économie	17
	Accompagner les agriculteurs dans l'optimisation du traitement (choix des produits, conditions d'application...)	18
	Accompagner les agriculteurs à l'acquisition et à l'utilisation de matériel performant, alternatif et d'outils d'aide à la décision	18
	Changement des pratiques : Inciter au développement de techniques alternatives	19
	Encourager le déploiement de l'agriculture biologique	19
Renforcer l'expérimentation, la production de références et adapter les outils d'aide à la décision	Mieux comprendre le fonctionnement des bio-agresseurs et développer des Outils d'aide à la Décision (OAD) fiables	19
	Repérer des innovations en matière d'optimisation et de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires	20
	Mieux connaître des cultures nouvelles entrant dans les rotations normandes	20
	Favoriser les partenariats autour de la recherche et de l'expérimentation	21
5. Accompagner les collectivités et les particuliers vers la suppression du recours aux produits phytosanitaires		22
Accompagner les collectivités vers la suppression du recours aux produits phytosanitaires		22
Accompagner les particuliers vers la suppression du recours aux produits phytosanitaires		23

1. Permettre une déclinaison régionale optimale via une gouvernance simplifiée et multi-partenariale et un suivi des actions conduites

1.1 Rénover la gouvernance régionale et impliquer les différentes structures

1.1.1 Rénover la gouvernance

Le plan Ecophyto II a revisité la gouvernance régionale, créant la formation spécialisée « agro-écologie » directement en lien avec la COREAMR.



La Gouvernance décrite ci-dessous laisse voir l'existence de 3 Comités régionaux :

Le Comité des financeurs est constitué de la DRAAF et la DREAL, des Agences de l'eau (Seine-Normandie et Loire-Bretagne), de la Région et de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie. Il gère la mécanique financière permettant le financement des projets répondant aux actions prioritaires définies par la Commission Agro-Ecologique (CAE) de la COREAMR et retenues dans le cadre des appels à projets et des appels à propositions de programmes d'accompagnement et d'investissements. Il ne se substitue pas aux instances décisionnelles de chaque financeur, mais a pour objectif de faciliter la coordination entre ces financeurs, afin d'optimiser le financement des différentes actions et d'éviter les financements qui pourraient être redondants. Il rend compte auprès de la CAE des projets financés et l'informe de l'évolution du tableau emplois-ressources.

Le Comité Régional d'Epidémiosurveillance (CRE), piloté par le Président de la Chambre régionale d'Agriculture de Normandie en lien avec la DRAAF et la DREAL, a pour rôle de définir le schéma organisationnel régional de l'épidémiosurveillance autour de deux réseaux : le réseau SBT et le réseau ENI (Effets Non Intentionnels des produits phytosanitaires). Le CRE veille à la déclinaison des orientations du Comité National d'Epidémiosurveillance en région et conventionne avec les différentes structures impliquées dans les réseaux. Ce comité régional a également pouvoir de nommer les animateurs des filières SBT et propose un administrateur des bases de données régionales. Réelle instance se réunissant 2 à 3 fois par an, le Comité constitue un lieu d'échange et de partage de connaissances techniques et impulse une dynamique d'ensemble auprès des partenaires des réseaux SBT et ENI de la région. Il s'appuie sur le Comité technique d'épidémiosurveillance et sur le groupe des observateurs ENI, animés par la Chambre régionale d'agriculture de Normandie.

Le Comité régional « Bonnes Pratiques », piloté par la Chambre régionale d'Agriculture de Normandie en lien avec la DRAAF et la DREAL, est un comité, favorisant la connaissance mutuelle des acteurs du territoire normand, ayant pour objet de partager les acquis, références et expériences éprouvés par chacun, et d'impulser des dynamiques partenariales autour d'Ecophyto. Doté d'un champ d'action transversal, ce comité a vocation à traiter aussi bien des volets agricole que non agricole. Il interagit avec différents groupes

déjà préexistants, comme le groupe DEPHY ou le groupe santé, ou nouvellement créés, comme le groupe « 30 000 » ou le groupe experts / références :

- Le groupe DEPHY réunit les animateurs des réseaux Ferme DEPHY normands pour les appuyer dans la valorisation de leurs travaux et articuler la communication au niveau régional.
- Le groupe santé mobilise les acteurs régionaux sur la thématique « santé et sécurité des utilisateurs » et a vocation à faire émerger des actions de communication.
- Le groupe « 30 000 » vise à faire se rencontrer les pilotes des collectifs d'agriculteurs impliqués dans des démarches agro écologiques à bas niveau de phytosanitaires (aussi appelés groupes « 30 000 »), faire connaître leurs actions, initiatives et expériences et les diffuser.
- Le groupe expert / références a vocation à réunir les experts régionaux (Ingénieurs réseau DEPHY, Instituts, conseillers spécialisés) pour valider les expérimentations et les résultats acquis, les valoriser et les diffuser.

1.1.2 Impliquer une diversité d'acteurs et favoriser la connaissance mutuelle

Acquis :

Ecophyto I a permis la déclinaison du plan au sein de différents groupes de travail (Groupe Bonnes Pratiques Agricoles, Groupe santé,...), avec des rythmes de réunion et une mobilisation des acteurs très hétérogènes.

Objectifs :

- Mobiliser des acteurs prêts à s'impliquer dans la mise en œuvre du plan Ecophyto,
- Décloisonner les structures pour faciliter l'échange et permettre l'émergence de projets communs.

Actions :

- Revisiter la composition des groupes pour permettre à des acteurs volontaires d'intégrer la dynamique Ecophyto,
- Intégrer les structures de vente et de conseil dans les groupes de travail Ecophyto et la mise en œuvre du plan,
- Dans le cadre des comités et groupes de travail, permettre aux structures de mieux se connaître, d'échanger sur leurs manifestations et actions mises en œuvre en matière de réduction des produits phytosanitaires dans et hors cadre Ecophyto,
- Dans le cadre du comité des financeurs, articuler les financements et coordonner les actions.

Partenaires: partenaires historiques du plan Ecophyto en région.

1.2 Construire des appels à projet Ecophyto régionaux

Acquis :

Dans le cadre du financement du plan ECOPHYTO II, l'agence de l'eau Seine-Normandie a proposé en 2016 un appel à projets sur l'ensemble du bassin Seine Normandie. L'objectif était de faire émerger de nouveaux partenaires et de donner plus d'impact et d'amplitude à des projets collectifs présentant un caractère pilote et innovant pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Une enveloppe de 3 millions d'euros a été allouée sur le bassin Seine-Normandie. D'autres appels à projets sont ouverts en région : appel à projet « Communication » lancé par la DRAAF et la DREAL chaque année, appel à projets « Investissements » proposé par l'Etat, la Région et les agences de l'eau.

Objectifs :

- Élaborer des appels à projets à l'échelle de la Normandie

Actions :

- Constituer un groupe de travail Ecophyto réunissant les membres du comité des financeurs,
- Mettre en place des appels à projets co-construit par le groupe de travail et spécifique au territoire normand.

Partenaires : Membres du comité des financeurs.

1.3 Disposer d'indicateurs fiables de suivi du plan

Acquis :

Chaque année, une note de suivi du plan Ecophyto est réalisée à l'échelle de la région. Elle comprend un bilan des actions menées sur le territoire et un suivi des indicateurs du plan Ecophyto.

Objectif :

- Permettre de suivre l'avancée du plan par le biais d'indicateurs partagés.

Actions :

- Réaliser un bilan des actions engagées, mise à jour des indicateurs, tableau emploi-ressources tenu par le comité des financeurs,
- Disposer d'indicateurs fiables en déclinant, au niveau normand, les indicateurs nationaux de suivi du plan,
- Identifier des indicateurs partagés régionalement répondant à l'amélioration de la qualité des milieux (dont herbicide eau), de la qualité environnementale et sanitaire des productions,
- Proposer un indicateur de suivi des herbicides dans les eaux, partagé par les ARS, DREAL, Agence de l'eau, DDT et autres,
- Disposer d'un bilan des produits phytosanitaires dans l'eau permettant de distinguer les molécules autorisées et interdites afin d'identifier des zones à enjeux.

Partenaires : pilotes identifiés dans la feuille de route Normande.

2. Déployer les techniques et systèmes économiques performants vers l'ensemble des acteurs en encourageant tout particulièrement les projets collectifs de territoire

2.1 Sensibiliser et communiquer largement auprès de différents publics

2.1.1 Sensibiliser les étudiants, les conseillers et les agriculteurs aux enjeux d'Ecophyto, en intégrant toutes les dimensions de la durabilité y compris le volet économique

Acquis :

Des démarches de sensibilisation ont déjà été engagées auprès des différents publics sous la forme de : présentations d'Ecophyto aux étudiants, ateliers Ecophyto, ...

Objectif :

- Permettre aux acteurs de s'approprier les enjeux du plan Ecophyto et leur déclinaison territoriale.

Actions :

- Poursuivre les présentations du plan Ecophyto auprès des apprenants et susciter leurs réflexions sur des alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires,
- Présenter les enjeux d'Ecophyto aux agriculteurs dans le cadre des portes ouvertes et manifestations agricoles,
- Interpeller les conseillers sur les enjeux d'Ecophyto en Normandie, les démarches engagées et les résultats obtenus,
- Encourager les conseillers dans l'accompagnement des agriculteurs vers de véritables changements de systèmes, en mobilisant les leviers de l'agronomie intégrée,
- Coordonner les actions de sensibilisation menées dans le cadre d'Ecophyto avec celles conduites dans le cadre du plan « Enseigner à produire autrement ».

Partenaires : Conseillers, techniciens, responsables et élus des Organismes Professionnels Agricoles, établissements d'enseignement.

2.1.2 Communiquer auprès des professionnels agricoles

Acquis :

La Chambre régionale d'agriculture de Normandie capitalise différentes productions (projets communication, portes ouvertes et supports DEPHY, ...) lui conférant une vision transversale des actions mises en œuvre et des partenaires impliqués localement.

Objectifs :

- Développer et coordonner la communication entre les agriculteurs, étudiants en lycée agricoles, les conseillers, techniciens et animateurs, sur les méthodes et les systèmes alternatifs de réduction des produits phytosanitaires,
- Faire connaître les essais, les outils et les manifestations permettant d'aboutir à une diminution des pratiques de traitement.

Actions :

- Organiser des événements favorisant les rencontres entre acteurs (portes ouvertes, démonstrations, rencontres de groupes...),
- Coordonner la communication des groupes DEPHY, « 30 000 » pour mieux la valoriser, par le biais d'articles dans la Presse Agricole Normande, de porter à connaissance des événements organisés, de supports (fiches, livrets, vidéos, panneaux, ...),
- Multiplier les vecteurs de communication pour accentuer le porter à connaissance de ce qui se fait en matière de réduction des produits phytosanitaires (articles dans la presse, diffusion des BSV, valorisation sur le web, agenda des manifestations, lettre Actu'Ecophyto...),
- Diffuser une cartographie présentant le maillage de ces différents groupes sur le territoire,
- Planifier et organiser la communication au sein du comité régional « bonnes pratiques »,
- Mettre en place une plateforme en ligne d'échanges et de mutualisation des animations relatives à la réduction d'intrants.

Partenaires: Conseillers, responsables / élus des OPA, presse Agricole Normande et presse régionale.

2.1.3 Communiquer auprès des consommateurs et du grand public

Acquis :

Les pratiques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires et les initiatives mises en œuvre par la profession agricole sont peu (ou pas) connues du grand public et des consommateurs. De plus, les campagnes de communication relatives au recours des agriculteurs aux produits phytosanitaires inquiètent le grand public et stigmatisent les agriculteurs qui traitent leurs cultures. Cette communication éloigne le consommateur de la réalité de la production agricole (chantiers agricoles à mettre en œuvre selon un calendrier défini, dans des conditions météorologiques, dans un contexte fluctuant de prix, et en fonction d'exigences élevées de qualité...).

Objectifs :

- Vulgariser les pratiques agricoles au grand public,
- Promouvoir les efforts réalisés par la profession agricole en matière d'amélioration de leurs pratiques.

Actions :

- Communiquer de façon innovante auprès de différents publics extérieurs à la profession agricole (consommateurs...),
- Susciter l'installation de panneaux de communication dans des parcelles d'agriculteurs impliqués dans les démarches de groupes DEPHY et « 30 000 » (notamment aux bords des routes) pour faire connaître les démarches locales,
- Informer la Presse Quotidienne et Régionale des événements et manifestations Ecophyto, DEPHY, 30 000 et susciter leur présence,
- Rédiger des articles relayant les efforts et avancées réalisés par les agriculteurs en matière de réduction des produits phytosanitaires pour diffusion dans la Presse Quotidienne et Régionale,
- Profiter des campagnes de communication type « la semaine de réduction des pesticides » pour communiquer sur les travaux et références de réduction des phytos en Normandie,
- Elaborer et diffuser une charte de bon voisinage pour faire connaître et expliquer les chantiers agricoles aux populations vivant à proximité des zones d'épandage et les bonnes pratiques à mettre en œuvre de part et d'autre.

Partenaires : Administrations partenaires (ARS), presse agricole normande et presse régionale.

2.2 Encourager les projets collectifs et territoriaux

2.2.1 Favoriser la transversalité entre groupes engagés dans des démarches agroécologiques (DEPHY, Groupes 30 000, GIEE, BAC...)

Acquis :

Sur le territoire Normand, plusieurs groupes sont engagés dans des démarches agroécologiques : 11 réseaux DEPHY (animation des groupes, expériences des agriculteurs, animation régionale), BAC, GIEE, etc. La chambre régionale d'agriculture joue un rôle de coordination de la capitalisation des dispositifs « 30 000 » et GIEE. Elle anime par ailleurs, à l'échelle Normande, le dispositif DEPHY.

Objectif :

- Encourager les échanges de pratiques et retours d'expérience entre animateurs et/ou agriculteurs pour favoriser la transversalité entre démarches (DEPHY, Groupes 30 000, GIEE, BAC, ...).

Actions :

- Organiser des échanges entre les animateurs des différents groupes (DEPHY, « 30 000 », BAC,...) notamment pour communiquer sur les résultats techniques, références, systèmes de cultures économes et performants, retours d'expérience et méthodes (posture du conseiller, accompagnement du changement...),
- Organiser des échanges entre agriculteurs impliqués dans ces groupes (portes ouvertes, démonstrations, visites d'essais...),
- Mutualiser certaines actions communes entre groupes,
- Valoriser les expériences par le biais de témoignages dans le cadre d'articles de presse, de séminaires, colloques, journées techniques, ...

Partenaires : Ingénieurs réseaux DEPHY, animateurs des groupes 30 000, BAC, GIEE, ...

3. Réduire les risques et impacts sur la santé humaine et l'environnement

3.1 Réduire les risques et les impacts des produits phytosanitaires sur l'environnement

3.1.1 Réduire l'utilisation des herbicides et assurer un suivi spécifique de la qualité des eaux

Acquis :

En Normandie, parmi les substances actives qui ont été retrouvées au moins une fois dans les analyses de la qualité des eaux souterraines, plus de 90 % des molécules sont des **herbicides et métabolites associés**. En 2015, les concentrations les plus élevées atteignent 3,96 µg/L pour le Bentazone, 1,14 µg/L pour le Glyphosate, 0,23 µg/L pour le Chlortoluron ou Métazachlore.

Pour les eaux superficielles, la synthèse des données concernant les produits phytosanitaires reste difficile à réaliser, compte-tenu de la présence de deux instances de bassins différentes sur le territoire normand (bassin Seine-Normandie et Loire-Bretagne).

Objectifs :

- Sensibiliser les agriculteurs dans la réduction de l'utilisation des molécules ciblées,
- Réaliser un état des lieux approfondi des données pesticides dans les eaux superficielles et souterraines,
- A partir de la BNVD et des analyses de la qualité des eaux, identifier les molécules autorisées à la vente les plus contributrices à la dégradation de la qualité des eaux afin de réduire leur utilisation.

Actions :

- Prioriser les actions de réduction d'usage des herbicides sur les zones sensibles au regard des enjeux environnementaux,
- Sensibiliser les agriculteurs dans la réduction de l'utilisation des herbicides lors des manifestations Ecophyto,
- Favoriser l'accès aux données concernant les herbicides autorisés à la vente,
- Élaborer des listes SIRIS afin d'adapter la surveillance des eaux (eau potable, réseaux de surveillance de la DCE,...),
- Valoriser les données acquises par les différents partenaires (ARS, Agences de l'eau,...).

Partenaires : Agences de l'eau, ARS.

3.1.2 Assurer un suivi de la teneur des pesticides dans l'air

Acquis :

Il n'existe pas encore de réglementation spécifique relative à la surveillance des pesticides dans l'air. Au niveau national, l'évaluation de la teneur en pesticides dans l'air ambiant est réalisée depuis une dizaine d'année par les Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA), sur la base du volontariat et avec l'appui financier de partenaires locaux et régionaux.

Plusieurs études, dont une en 2007 sur trois sites Normands, ont mis en évidence que les produits phytosanitaires sont bien présents dans l'atmosphère, que ce soit en milieu urbain ou bien rural, et qu'ils possèdent une variation saisonnière largement gouvernée par les pratiques agricoles.

La mesure des pesticides dans l'air est l'un des objectifs opérationnels du troisième Plan National Santé-Environnement (PNSE3). Cette mesure sera déclinée dans le troisième Plan Régional Santé-Environnement (PRSE3) en cours d'élaboration.

Objectifs :

- Construire un protocole de suivi de la concentration en pesticides dans l'air et mettre en place un réseau de surveillance à l'échelle normande.

Actions :

- Établir une liste des substances actives à suivre,
- Formaliser un protocole de suivi,
- Lancer une campagne exploratoire de mesure des pesticides dans l'air.

Partenaires : ARS, ATMO Normandie.

3.2 Prévenir les utilisateurs des risques liés aux produits phytosanitaires

3.2.1 Sensibiliser les utilisateurs (étudiants et les agriculteurs) à l'intérêt des mesures collectives de prévention

Acquis :

Dans le cadre de la gouvernance régionale Ecophyto, un groupe « Santé » a été créé. De plus, la Chambre régionale d'agriculture de Normandie s'attache à communiquer autour de la thématique « Pesticides et santé » lors de l'organisation des colloques Ecophyto normands. Enfin, des actions de sensibilisation aux risques des produits phytosanitaires et à la protection sont mises en œuvre sur le territoire par les partenaires régionaux (Négoce Ouest, Coop Ouest, MSA, DIRECCTE, ...).

Objectifs :

- Sensibiliser les agriculteurs et futurs agriculteurs à la dangerosité des produits et à l'importance de s'en protéger,
- Coordonner et amplifier, au niveau régional, les actions menées sur «santé et sécurité des utilisateurs».

Actions :

- Promouvoir les outils de communication existants (guide, livrets, vidéos, ...),
- Coordonner la présence d'un stand « santé et prévention » lors de manifestations régionales, y compris lors d'évènements organisés au sein des établissements d'enseignements agricoles,
- Mettre en œuvre une campagne de communication « positive et moderne » à destination des utilisateurs sur la nécessité de porter des Equipements de Protection Individuelle (EPI) : organiser « une série » dans la presse agricole normande pour communiquer régulièrement auprès des agriculteurs sur les bonnes pratiques de protection et de prévention à mettre en place,
- Faire émerger des projets concrets, innovants et fédérateurs autour de cette thématique,
- Poursuivre les réflexions et les travaux du groupe technique « Santé ».

Partenaires : Administrations partenaires (DIRECCTE / ARS), participants au groupe technique « Santé », Presse Agricole Normande, MSA, Négoce Ouest, Coop de France Ouest, ...

3.2.2 Élaborer et mettre en œuvre des formations permettant aux utilisateurs de produits phytosanitaires de mieux traiter et de s'en protéger

Acquis :

Une formation à destination des utilisateurs de pulvérisateurs a été développée dans le cadre d'un sous-groupe de travail du GT Santé. Les premières sessions sont envisagées en 2017.

Objectifs :

- Former les utilisateurs, notamment à l'utilisation des pulvérisateurs.

Actions :

- Déployer les formations à l'utilisation des pulvérisateurs auprès des agriculteurs.

Partenaires : DIRECCTE, participants au groupe technique « Santé » (MSA, FREDON, IRSTEA,...).

3.2.3 Documenter les expositions des populations vivant à proximité des zones d'application des pesticides

Acquis :

L'exposition aux pesticides est documentée à l'échelle nationale dans différents environnements clos comme les logements et les écoles par l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur. Cette surveillance est aujourd'hui sur la base du volontariat et de l'appui financier des partenaires locaux et régionaux.

Cette action a donc été identifiée dans le Plan National Santé-Environnement (PNSE3 ; action 30). L'objectif est de décliner cette action au niveau régional dans le cadre du plan Ecophyto II. Elle sera notamment intégrée dans le Plan Régional de Santé- Environnement 3 en cours d'élaboration.

Objectifs :

- Collecter des informations sur les expositions des populations présentes dans les zones d'application,
- Étudier plus particulièrement les expositions des agriculteurs et leur famille aux produits phytosanitaires.

Actions :

- Faire un état des lieux et une synthèse des données existantes sur l'exposition des populations,
- Cibler les données sur les agriculteurs et leur famille,
- Identifier des indicateurs d'exposition des populations.

Partenaires : ARS.

4. Faire évoluer les pratiques et les systèmes dans le domaine agricole

4.1 Conforter et améliorer la valorisation des outils existants

4.1.1 Faire du Bulletin de Santé du Végétal un véritable outil d'aide au raisonnement des traitements phytosanitaires pour les agriculteurs et les prescripteurs

Acquis :

Aujourd'hui, 10 filières représentatives des productions normandes sont suivies en Normandie. Environ 70 partenaires sont impliqués sur le territoire. Le suivi regroupe 300 observateurs sur 800 parcelles observées. Enfin, environ 250 bulletins de santé du végétal sont diffusés chaque année.

Objectifs :

- Mieux connaître les ravageurs et auxiliaires,
- Être un vecteur de connaissance technique des méthodes alternatives,
- Faire du Bulletin Santé du Végétal (BSV) un véritable outil d'aide à la décision pour les agriculteurs.

Actions :

- Mieux valoriser les techniques alternatives dans les BSV,
- Intégrer plus largement les lycées agricoles et les agriculteurs dans le réseau d'épidémiologie-surveillance,
- Généraliser les bilans de fin de campagne,
- Renforcer la capacité prédictive du BSV en intégrant les outils d'aide à la décision,
- Amplifier la diffusion du BSV auprès des professionnels agricoles,
- Inciter les agriculteurs à observer leurs parcelles,
- Former les agriculteurs à la reconnaissance des ravageurs et des auxiliaires.

Partenaires : animateurs filière et interfilière SBT, lycées agricoles, prescripteurs.

4.1.2 Conforter le réseau de suivi « Effets non intentionnels » et valoriser ses résultats

Acquis :

27 parcelles sont actuellement suivies dans le cadre du réseau de surveillance des « Effets Non Intentionnels (ENI) ». Une diversité de partenaires sont mobilisés.

Objectifs :

- Atteindre l'objectif de 33 parcelles suivies,
- Mettre en réseau les partenaires impliqués,
- Sécuriser les observations,
- Valoriser les résultats régionaux auprès des conseillers et des agriculteurs.

Actions :

- Animer le groupe des observateurs ENI,
- Développer la formation des observateurs pour sécuriser les observations,
- S'appuyer sur les expertises des différents partenaires pour favoriser la mise en réseau,
- Élaborer et diffuser une brochure présentant les résultats régionaux.

Partenaires : animateur régional ENI, observateurs ENI,

4.1.3 S'appuyer sur Certiphyto pour garantir la compétence des acteurs

Acquis :

Sur le territoire Normand, 90 % des agriculteurs sont titulaires du Certiphyto. En appui au renouvellement du certificat, une formation-action a été développée incitant à changer ses habitudes de travail.

Objectifs :

- Mettre en œuvre le Certiphyto II en région,
- Consolider les connaissances et la sensibilisation à la réduction de l'emploi des produits phytosanitaires.

Actions :

- Communiquer sur le nouveau dispositif Certiphyto,
- Inciter les partenaires à proposer des formations complémentaires au Certiphyto en renforçant les connaissances et les acquis sur les techniques alternatives, approches systèmes, ...,
- Améliorer la qualité des formations,
- Poursuivre le développement de la formation issue des recherches de chercheurs Centre régional de lutte contre le cancer F. Baclesse/ INSERM/ Université de Caen Normandie.

Partenaires : Centres de formation, Centre régional de lutte contre le cancer F. Baclesse/INSERM/Université de Caen Normandie.

4.1.4 Faire des groupes DEPHY régionaux un support de l'évolution des pratiques

Acquis :

La région compte 13 réseaux de fermes DEPHY en 2017. Elles couvrent une grande partie du territoire. Les groupes DEPHY sont animés par une diversité de structures.

Objectifs :

- Réengager et renforcer les réseaux de fermes DEPHY,
- Permettre l'appropriation des résultats de DEPHY par les conseillers et les agriculteurs,
- Favoriser les liens entre DEPHY FERME et EXPE.

Actions :

- Animer un groupe de travail DEPHY FERME composé des ingénieurs réseaux, des ingénieurs territoriaux, des chargés de mission Ecophyto, de la DRAAF et de la DREAL,
- Capitaliser les références produites par les réseaux DEPHY et les témoignages d'agriculteurs,
- Mieux valoriser les exploitations engagées et les résultats DEPHY auprès de l'ensemble des acteurs régionaux,
- Organiser des journées de rencontres des agriculteurs impliqués dans les réseaux DEPHY.

Partenaires : Ingénieurs réseaux et ingénieurs territoriaux DEPHY.

4.2 Intégrer Ecophyto dans le conseil

4.2.1 Capitaliser les pratiques favorables et les références des groupes DEPHY FERME & EXPE et « 30 000 »

Acquis :

La Normandie compte plusieurs groupes d'agriculteurs engagés :

- 13 réseaux de fermes DEPHY,
- Des groupes « 30 000 » ont déposés à l'appel à projets de l'Agence de l'Eau,
- 5 sites DEPHY EXPE en Normandie, représentant 4 filières.

Objectif :

- Disposer d'une capitalisation efficace assurant un partage des informations relatives aux pratiques favorables et références disponibles dans les groupes.

Actions :

- Recenser les pratiques mises en œuvre par les agriculteurs des groupes pour optimiser leur utilisation de produits phytosanitaires et les références produites,
- Évaluer la fiabilité technique, économique et sociale de ces pratiques et de ces références en mobilisant un comité d'experts,
- Valider les expérimentations, pratiques et références duplicables en Normandie.

Partenaires : animateurs des groupes et des sites EXPE, Groupe d'experts normand.

4.2.2 Permettre l'appropriation des résultats des groupes existants (DEPHY, groupes 30 000...) par tous les conseillers

Acquis :

Une synthèse des premiers résultats des réseaux DEPHY normands a été réalisée par la Chambre Régionale d'Agriculture sous forme de plaquette. D'autres supports de communication ont été réalisés :

- 11 fiches trajectoires des réseaux DEPHY normands,
- Des fiches sur les Systèmes Economiques et Performants (SCEP).

Objectifs :

- Impliquer les ingénieurs réseaux DEPHY et les animateurs de groupes « 30 000 » dans la diffusion des résultats au sein de leur structure.

Actions :

- Dès 2018, par le biais des conventions CRA / structures porteuses, inciter les structures porteuses de réseaux DEPHY à diffuser les résultats au sein de leur entreprise (réunion de service, réunion du personnel...),
- Réaliser et diffuser aux conseillers une synthèse des premiers résultats des groupes « 30 000 »,
- Diffuser aux conseillers des structures partenaires le calendrier des manifestations organisées sur Ecophyto (portes ouvertes DEPHY, 30 000...).

Partenaires: animateurs des groupes et des sites EXPE.

4.3 Accompagner les agriculteurs dans une démarche de progrès

4.3.1 Favoriser l'implication de différents partenaires dans l'action « 30 000 agriculteurs dans des démarches agro écologiques à bas niveau de phyto »

Contexte

La démarche d'accompagnement de 30 000 exploitations agricoles dans la transition vers l'agroécologie concerne des collectifs d'agriculteurs, qu'ils soient constitués avant leur engagement dans la démarche ou qu'ils se constituent du fait de leur engagement dans la démarche. Ces groupes, dits groupes « 30 000 », sont mobilisés autour d'un projet collectif de réduction significative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques également décliné à l'échelle de chaque exploitation. Chaque groupe choisit la structure la plus adaptée pour l'accompagner dans ses démarches collectives et individuelles. Ces groupes peuvent être suivis par des animateurs, également conseillers agricoles, disposant de compétences reconnues. Ces groupes sont plafonnés à une vingtaine d'agriculteurs. L'engagement du groupe devrait durer 3 ans au minimum.

Pour être soutenus dans la réalisation de leurs projets, les groupes répondent aux appels à propositions de programmes d'accompagnement et d'investissements publiés par le Préfet de région et les financeurs, en présentant leurs programmes d'appui, qui comportent obligatoirement les phases suivantes :

- un diagnostic global de durabilité de chaque exploitation,
- la mise en place du collectif, notamment au travers d'actions de formation,

- la définition d'un plan d'actions individuel et collectif de transition vers l'agro-écologie à bas niveau de produits phytopharmaceutiques,
- des réunions collectives regroupant plusieurs agriculteurs impliqués dans cette démarche pour des échanges d'expériences, au sein du groupe et entre groupes 30 000 et/ou autres,
- un suivi et un accompagnement à la mise en oeuvre des plans d'actions, collectifs et individuels.

Le comité des financeurs analyse et sélectionne les programmes d'accompagnement et d'investissements à soutenir par les financements régionaux (dont les financements Ecophyto II).

La Chambre régionale d'agriculture assure l'animation et la capitalisation des groupes « 30 000 ». Elle organise également la transversalité entre ces groupes et les collectifs tels que les réseaux DEPHY.

Objectifs :

- Impliquer les partenaires dans l'émergence et l'accompagnement de groupes « 30 000 »,
- Capitaliser les indicateurs et pratiques des groupes « 30 000 ».

Actions :

- Animer un groupe de travail « 30 000 » impliquant les animateurs de groupes, la Chambre régionale d'agriculture, la DRAAF et la DREAL,
- Diffuser les « appels à projets Ecophyto Animation » permettant de financer les groupes,
- Apporter un appui aux partenaires régionaux souhaitant déposer un groupe (information, réponse aux questions...),
- Définir des indicateurs pertinents pour la capitalisation,
- S'appuyer sur l'expérience des réseaux DEPHY pour initier l'animation des groupes « 30 000 » (intervention des ingénieurs territoriaux et réseaux sur des volets méthodologiques et d'accompagnement de groupes...).

Partenaires : Animateurs de groupes « 30 000 ».

4.3.2 Proposer aux agriculteurs un diagnostic de leurs pratiques culturelles et la mise en œuvre d'un plan d'actions (type formation / action Vivea)

Objectifs :

- Permettre à l'agriculteur de prendre conscience de ses pratiques et de se situer de façon objective par rapport à d'autres agriculteurs,
- Lui permettre d'élaborer un plan d'actions s'inscrivant dans son projet d'entreprise.

Actions :

- Communiquer sur les outils de diagnostics disponibles et adaptés aux filières,
- Inciter les agriculteurs à réaliser une formation / action.

Partenaires : Structures de conseil.

4.3.3 Développer des formations en lien avec les enjeux Ecophyto tout en intégrant l'économie

Acquis :

Une dynamique de formation Certiphyto est lancée et des renouvellements sont à prévoir, sur lesquels il est important de capitaliser.

La formation continue des professionnels agricoles en lien avec les enjeux Ecophyto et les nouvelles technologies est un levier important de l'évolution des pratiques.

Objectifs :

- Accroître l'autonomie décisionnelle des agriculteurs,
- Diffuser les connaissances et les références disponibles en matière de pratiques plus économes en intrants,
- Permettre d'ancrer ces « bonnes pratiques » dans le quotidien des agriculteurs.

Actions :

- Recenser les attentes des agriculteurs en matière de formation en lien avec les enjeux Ecophyto,
- Inciter les formations favorisant la mise en pratique terrain du type : apprendre à mieux régler son pulvérisateur, reconnaissance des bio-agresseurs, observer ses cultures pour réduire herbicides et fongicides, utilisation des outils d'aide à la décision, bas volume,...

Partenaires : Organismes de formation, Vivea.

4.3.4 Accompagner les agriculteurs dans l'optimisation du traitement (choix des produits, conditions d'application...)

Acquis :

Une dynamique de formation Certiphyto est lancée et des renouvellements sont à prévoir, sur lesquels il est important de capitaliser.

Objectifs :

- Consolider les connaissances et la sensibilisation des agriculteurs à l'optimisation du traitement,
- Les accompagner dans la mise en œuvre de ces bonnes pratiques.

Actions :

- Rédiger un document partagé centralisant les bonnes pratiques phytosanitaires (choix des produits, conditions d'application...),
- Le diffuser aux conseillers des structures partenaires et aux agriculteurs dans le cadre de formations en lien avec les phytos,
- Encourager les agriculteurs à se former à l'utilisation et au réglage du pulvérisateur permettant de limiter les impacts sur l'environnement et leur santé.

Partenaires : Membres du groupe santé, centres de formation.

4.3.5 Accompagner les agriculteurs à l'acquisition et à l'utilisation de matériel performant, alternatif et d'outils d'aide à la décision

Acquis :

Afin d'accompagner les agriculteurs dans la réduction de leurs intrants ou l'acquisition de matériel, des dispositifs de financement et des aides type MAEC sont mis en œuvre. De plus, de nouveaux matériels performants, permettant la réduction de l'usage des produits phytosanitaires, font leur apparition (matériel de désherbage mécanique, filets de protection, outils d'aide à la décision...).

Enfin, les réseaux FERME DEPHY testent et éprouvent des leviers agronomiques qui visent à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires.

Objectifs :

- Amplifier l'utilisation de matériels de précision et de désherbage mécanique ainsi que des produits de biocontrôle et des Outils d'Aide à la Décision.

Actions :

- Promouvoir, auprès des agriculteurs, les dispositifs financiers permettant :
 - o la mise en œuvre de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC),
 - o l'acquisition d'agroéquipements,
- Revoir la liste de matériel éligible en lien avec les dispositifs financiers si nécessaire,
- Accompagner la prise en main des agroéquipements par un accompagnement individuel et/ou la diffusion de fiches pratiques « choix matériel / réglages / prise en main »,
- Informer les conseillers sur les différentes sources de financement possible,
- Assurer une pérennité des moyens financiers soutenant les démarches agroécologiques (PAEC, MAEC).

Partenaires : Agences de l'Eau, Région.

4.3.6 Inciter au développement de techniques alternatives

Acquis :

Certains leviers de réduction des produits phytosanitaires sont étudiés à travers les groupes DEPHY, GIEE, BAC, ... : systèmes herbagers, travail du sol, désherbage mécanique, protection intégrée des cultures, biocontrôle, décalage des dates de semis, allongement des rotations, diversification des cultures...

Objectifs :

- Favoriser la mise en œuvre de techniques alternatives par les agriculteurs en informant sur leurs résultats technico-économiques et en accompagnant leur développement.

Actions :

- Promouvoir les techniques alternatives lors de journées de démonstration et de rencontre au champ en diffusant les résultats d'essais et d'expérimentation (références technico-économiques),
- Développer les formations sur ces méthodes alternatives (exemple : j'apprends à régler mes outils de désherbage mécanique),
- Inciter les agriculteurs à tester des pratiques alternatives sur leurs exploitations,
- Encourager la mise en œuvre de ces pratiques alternatives par le biais de conseils ou de formations,
- Promouvoir les leviers agronomiques et systèmes de cultures éprouvés dans DEPHY.

Partenaires : Conseillers, techniciens, formateurs des instituts et OPA, associations/ fédérations d'agriculteurs.

4.3.7 Encourager le déploiement de l'agriculture biologique

Acquis :

En 2016, on compte 1 397 exploitations agricoles en agriculture biologique (AB) en Normandie, ce qui représente environ 64 000 ha en Bio ou en conversion, soit 3,3% de la SAU régionale (contre 5% au niveau national). Les données de 2015 indiquent que 16 000 ha concernent des surfaces fourragères et 7 900 ha en céréales. Ce bilan montre une nette progression des conversions depuis 2010, accompagnée par le développement des aval de filières (540 opérateurs Bio en aval des filières).

Objectifs :

- Atteindre, par une progression régulière, 3000 exploitations en agriculture biologique et près de 140 000 ha de surface en AB (soit 6% de la SAU normande) à l'horizon 2025.

Actions :

- Faire connaître l'agriculture biologique et les techniques alternatives mises en œuvre par les agriculteurs (démonstrations, portes-ouvertes,...),
- Former les agriculteurs en agriculture biologique ou souhaitant se convertir aux techniques alternatives,
- Encourager le développement de l'agriculture biologique par la structuration des filières,
- Accompagner les agriculteurs en conversion pour sécuriser techniquement et économiquement les évolutions,
- Soutenir financièrement la conversion à l'agriculture biologique .

Partenaires: Conseillers en agriculture biologique, enseignement agricole.

4.4 Renforcer l'expérimentation, la production de références et adapter les outils d'aide à la décision

4.4.1 Mieux comprendre le fonctionnement des bio-agresseurs et développer des Outils d'aide à la Décision (OAD) fiables

Acquis :

Les travaux sur les seuils de nuisibilité ont été approfondis et sont utilisés dans le cadre du Bulletin de Santé Végétal. De plus, l'expérimentation réalisée par les Instituts techniques et leurs partenaires permet une meilleure compréhension et maîtrise des bio-agresseurs. Enfin, les premiers OAD commencent à être utilisés (Rimpro, septolise, miléos...).

Objectifs :

- Evaluer et quantifier les réductions de l'usage des produits phytosanitaires liées à l'utilisation des OAD,
- Apporter un conseil fiable aux agriculteurs et les aider à mieux cibler leurs interventions en pratiquant, dès que possible, des impasses.

Actions :

- Mise en place de plates-formes expérimentales pour l'étude des bio-agresseurs et de pratiques de réduction des produits phytosanitaires dictées par les OAD,
- Adapter les outils d'aide à la décision au contexte pédo-climatique normand (ex : Rimpro pour l'arboriculture...),
- Développer de nouveaux outils d'aide sur des cultures spécifiques (ex : Visiolin pour le lin),
- Diffusion de ces connaissances et outils dans un premier temps auprès d'agriculteurs de groupes de développement puis à l'ensemble des producteurs de la région.

Partenaires : instituts techniques, conseillers, techniciens expérimentateurs des OPA.

4.4.2 Repérer des innovations en matière d'optimisation et de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

Acquis :

Des agriculteurs innovent et testent des solutions alternatives sur leurs exploitations : techniques de travail ou de couverture du sol, biocontrôle...

Les initiatives de groupes tels que les groupes DEPHY et « 30 000 » entre autres, permettent de rassembler les agriculteurs et de tester avec eux des pratiques économes en phytosanitaires.

Objectifs :

- Détecter les innovations de terrain et les capitaliser, pour les expertiser et les diffuser.

Actions :

- Mettre en œuvre un dispositif partagé de repérage des innovations (partage entre conseillers, outil, concours auprès des agriculteurs...),
- Évaluer les innovations recensées au regard des performances techniques et économiques et de la reproductibilité dans un contexte normand,
- Développer des outils d'aide à la décision pour le choix des équipements (pulvérisateurs, cabines, Équipements de Protection Individuels).

Partenaires : Comité d'experts normand, DIRECCTE Normandie.

4.4.3 Mieux connaître des cultures nouvelles entrant dans les rotations normandes

Acquis :

L'allongement des rotations est un des leviers souvent mis en avant comme moyen de réduction de l'usage des produits phytosanitaires, notamment des herbicides. Ce levier demande l'introduction de cultures nouvelles ou inhabituelles pour la région, ce qui nécessite leur étude dans le contexte pédo-climatique normand et le développement de filières aval de valorisation. Dans ce cadre, de cultures nouvelles cultures, moins consommatrices d'intrants, sont testées en Normandie : luzerne, chanvre, pois chiche, sarrasin, soja...

Objectifs :

- Identifier et permettre le développement de cultures nouvelles génératrices de valeur ajoutée et permettant la réduction de l'usage des produits phytosanitaires et des herbicides,
- Développer des filières de valorisation de ces productions novatrices avec l'aval de la filière.

Actions :

- Recenser les cultures nouvelles testées en Normandie ou dans les régions limitrophes,
- Réaliser des essais de ces cultures pour mesurer la faisabilité technico-économique et l'adaptation au contexte normand,
- Porter à connaissance de tous les résultats de ces essais,
- Échanger avec l'aval des filières pour connaître les besoins spécifiques.

Partenaires : groupes DEPHY et « 30 000 », Instituts techniques et de recherche.

4.4.4 Favoriser les partenariats autour de la recherche et de l'expérimentation

Acquis :

Dans le domaine de la recherche et des expérimentations, de nombreux acteurs travaillent au quotidien auprès des agriculteurs : conseillers, technico-commerciaux, Instituts techniques, centres de gestion,...

Objectifs :

- Mener des projets communs de recherche et de développement pour profiter des compétences de chacun et développer des synergies.

Actions :

- Faire participer chaque acteur dans des réseaux (BSV, groupes de travail,...) et échanger sur une culture commune,
- Communiquer sur les appels à projets recherche qui peuvent être fédérateurs,
- Favoriser la connaissance mutuelle des recherches et expérimentations conduites par les différents partenaires,
- Encourager les échanges pour susciter l'émergence de projets communs (ex : DEPHY EXPE...),
- Développer l'expérimentation partenariale de méthodes et de systèmes plus économes en intrants et constituer des références fiables et partagées en matière technique, économique et sociale.

Partenaires : Conseillers, technico-commerciaux, universités, expérimentateurs.

5. Accompagner les collectivités et les particuliers vers la suppression du recours aux produits phytosanitaires

5.1 Accompagner les personnes publiques

Acquis :

Fin 2016, 436 chartes d'entretien des espaces publics sont engagées dans les départements du Calvados, de la Manche, et de l'Orne. Mise en place en 2011 en Haute-Normandie, cette charte comptait en 2016, 101 signataires en Seine-Maritime et dans l'Eure.

Par ailleurs, 65 communes sont labellisées « Zéro phyto » en ex Basse-Normandie et 24 en ex Haute-Normandie.

Les FREDON mènent plusieurs actions d'accompagnement des collectivités vers le « Zéro phyto », mis en place par la loi Labbé à partir du 1^{er} janvier 2017. Un accompagnement des collectivités et des particuliers est en outre mené par des animateurs de BAC vers la suppression de l'usage des produits phytosanitaires.

Plusieurs actions de sensibilisation sont réalisées en Normandie (réunions, plaquettes d'information) mais leur portée reste locale.

Objectif :

- Accélérer et accompagner la transition vers le « Zéro phyto » dans le cadre de l'interdiction d'usage des produits phytosanitaires, à compter du 1^{er}/01/2017, pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant du domaine public ou privé de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements ou des établissements publics.

Actions :

- Organiser des actions de formation continue, notamment pour les responsables et agents de collectivités ayant obtenu le Certiphyto,
- Promouvoir les outils d'accompagnement comme la charte d'entretien des espaces publics, les plans d'entretien et de gestion différenciée,
- Valoriser les démarches exemplaires menées dans certaines communes (techniques utilisées, communication auprès du grand public),
- Promouvoir les méthodes zéro-phyto/biocontrôle auprès des gestionnaires et assurer le transfert de connaissance sur les actions d'expérimentations et R&D en cours,
- Coordonner les actions menées au niveau départemental/bassin versant/bassins d'alimentation de captage via le comité régional « bonnes pratiques » (promouvoir les partenariats, être force de proposition au niveau national, diffuser les outils de communication),
- Communiquer « en amont » auprès des vendeurs/distributeurs,
- Réfléchir à l'instauration d'une plateforme d'échange et mutualisation des actions pour les acteurs JEVI (gestionnaires espaces verts des collectivités), de type « forum »,
- Accompagner et suivre les pratiques de gestion des espaces verts des lycées agricoles et horticoles, communiquer sur ces pratiques comme sites de démonstration et vitrines de l'exemplarité de l'Etat pour les collectivités,
- Accompagner les prestataires dans l'évolution de leur métier (information sur le contexte réglementaire, les méthodes alternatives, l'obligation de la détention d'un agrément),
- Accompagner les collectivités dans l'adoption du zéro-phyto total (tous espaces publics et tous produits phytosanitaires), en encourageant les collectivités à s'affranchir de toutes contraintes phytosanitaires.

Partenaires : FREDON, Agences de l'eau, distributeurs agréés, Conseils Départementaux, animateurs de BAC, presse régionale.

5.2 Accompagner les particuliers

Acquis :

Une enquête auprès des jardiniers amateurs en sortie de jardinerie a été réalisée par UFC Que Choisir. Par ailleurs, il existe de nombreux supports de communication essentiellement nationaux, cependant la diffusion de ces supports semble peu organisée.

Objectif :

- Accélérer et accompagner la transition vers le « Zéro phyto » dans le cadre de l'interdiction d'usage des produits phytosanitaires par les particuliers, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Actions :

- Mettre en place une stratégie de communication en favorisant les relais tels que les distributeurs et les associations,
- Sensibiliser au jardinage au naturel,
- Communiquer sur les évolutions réglementaires et les produits utilisables,
- Promouvoir les méthodes Zéro phyto les plus adaptés à la région auprès des jardiniers amateurs notamment en valorisant le site « jardiner autrement »,
- Mettre en place des actions de communication régionales visant le « grand public » (favoriser des projets « ascendants » et multipartenariaux).

Partenaires: FREDON, Agences de l'eau, Communes signataires de chartes, Associations (riverains, consommateurs, etc.), Distributeurs agréés/jardinerie, Conseils départementaux, Presse régionale, CREPAN, CPIE.